



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-QUE-019

Déposé le : 19.06.18

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Qu'en est-il de l'hypnose au CHUV ?

Texte déposé

L'hypnose est un des moyens de médecine complémentaire qui est utilisé pour faire face à la douleur. Ses effets bénéfiques sont reconnus et aident à passer des moments critiques pour les patients, notamment en pédiatrie. A cet effet, la pratique de l'hypnose est de plus en plus employée. Se pose alors la question de sa prise en charge.

Cette intervention demande au Conseil d'Etat comment l'hypnose est-elle prise en charge au CHUV tant au point de vue formation qu'au point de vue financier. Entre-elle, notamment dans les prestations de l'assurance de base, de celles complémentaires ou doit-elle être financée par d'autres moyens et lesquels ?

Merci d'avance au Conseil d'Etat pour sa réponse.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Labouchère Catherine

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch